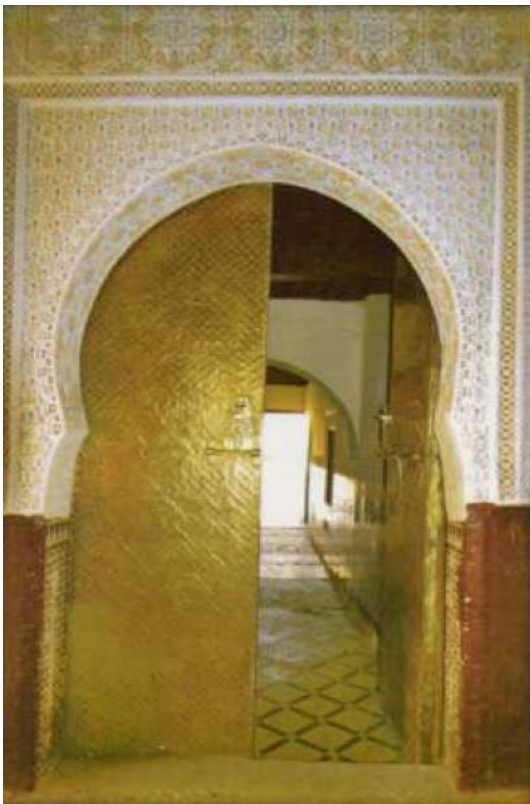

***Le Maghreb
face aux nouveaux enjeux mondiaux***

**Transformations agricoles et stratégies d'influence :
quelle lecture des investissements fonciers
saoudiens en Éthiopie ?**



Matthieu Brun

Décembre 2013

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Avec le soutien du groupe OCP



ISBN : 978-2-36567-233-7
© Ifri – 2013 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : accueil@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Sommaire

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
L'ARABIE SAOUDITE, UNE PUISSANCE AGRICOLE REGIONALE SUR LE DECLIN ?.....	4
Verdir le désert : produire pour qui, produire pourquoi ?.....	4
De l'émergence d'une agriculture de firmes en Arabie saoudite	6
Quand les ressources viennent à manquer : vers une délocalisation de l'agriculture saoudienne ?	8
PROJECTION VERS L'INTERNATIONAL : DE L'ATTRAIT POUR LES TERRES ETHIOPIENNES.....	11
Quels déterminants à l'extraversion des politiques agricoles et alimentaires saoudiennes ?	11
Le terrain éthiopien : un potentiel agroécologique et des politiques volontaristes	13
Mohammed Al-Amoudi : singularité de la trajectoire d'un acteur économique et politique	17
DES INVESTISSEMENTS FONCIERS SOURCES DE TRANSFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET AGRICOLES.....	20
Quels effets sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales ?	20
Vers une polarisation des systèmes de production agricole ?	22
CONCLUSION : UNE LECTURE GEOPOLITIQUE DES INVESTISSEMENTS SAUDIENS	26
BIBLIOGRAPHIE.....	28

Introduction

Le développement agricole et les stratégies de sécurisation des approvisionnements alimentaires sont au cœur des politiques publiques des pays du Golfe arabo-persique, en particulier depuis la crise sur les prix des produits de base en 2007-2008. L'Arabie saoudite, marquée du sceau de l'aridité, n'échappe pas à cette équation alimentaire et agricole caractéristique des pays arabes : nourrir une population croissante aux modes de vie en constante évolution, offrir des emplois stables tout en faisant face à la rareté des ressources naturelles et à la volatilité des prix. Malgré une géographie contraignante, l'activité agricole existe bel et bien en Arabie Saoudite. Le royaume a en effet choisi de devenir un exportateur de blé avant de revenir sur cette politique et d'encourager les investissements agricoles à l'étranger. L'acquisition de terres principalement en Éthiopie, au Soudan et au Maroc et l'extraversion de la production agricole sont aujourd'hui une priorité dans l'agenda saoudien. S'agissant d'une zone très prisée par les investisseurs, l'Éthiopie est un territoire mieux doté en terre et en eau que l'Arabie saoudite dont la population est cependant exposée à l'insécurité alimentaire. C'est aussi un pays où la puissance publique entend garder le contrôle sur les acquisitions de terres par des entreprises étrangères et éthiopiennes.

Les acquisitions foncières, du fait de leur ampleur et de leurs déterminants, méritent que l'on porte une attention particulière aux risques qu'ils comportent. Il faut aussi mettre en lumière la complexité des intentions, des objectifs et des relations politiques entre investisseurs et États. Longtemps décrites, et souvent légitimement, comme un pillage de ressources par des firmes sans morale face à des États faibles, les acquisitions foncières sont une entreprise politico-économique plus intriquée. Cela pose d'ailleurs d'importantes questions sur le rôle de l'État en Éthiopie qui peut concevoir des politiques publiques dévastatrices pour les communautés humaines et l'environnement. Il apparaît aussi essentiel d'intégrer dans ce paysage l'historicité de la trajectoire de développement agricole de l'Arabie saoudite. Cet article se propose donc de passer à la loupe de l'Histoire et de la géopolitique les trajectoires agricoles et alimentaires saoudiennes et éthiopiennes qui se superposent aujourd'hui autour des investissements fonciers étrangers. L'analyse des succès et des

Matthieu Brun est chercheur sur les politiques agricoles et alimentaires (Iddri-Sciences Po).

échecs de la modernisation agricole saoudienne nous conduira à interroger la projection des firmes agricoles du royaume en Éthiopie. Nous questionnerons enfin les multiples transformations qu'occasionne la commercialisation des terres par l'intermédiaire de l'État.

L'Arabie Saoudite, une puissance agricole régionale sur le déclin ?

Marqué du sceau de l'aridité, tout porterait à croire que sur ce territoire quasi désertique, séparé du continent africain par la mer rouge, nul jardin ne peut prospérer. Cependant, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, le royaume saoudien a connu des phases d'expansion agricole intenses, verdissant son désert et exportant ses productions céréalières pour finalement revenir sur cette politique et stopper définitivement la culture de céréales.

Verdir le désert : produire pour qui, produire pourquoi ?

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'Arabie saoudite a connu une profonde révolution agricole. Très pauvre en eau de surface mais assis sur d'importantes réserves d'eaux souterraines non renouvelables et d'hydrocarbures, l'agriculture saoudienne alors circonscrite aux oasis ou aux bandes côtières s'est tournée vers la production en grande quantité de céréales, de fruits ou de légumes. Plusieurs éléments semblent avoir poussé les autorités saoudiennes à produire sur place les denrées dont elles avaient besoin pour nourrir sa population. Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait que l'Arabie saoudite, comme la Libye, est un pays dont le développement est basé sur une économie des ressources naturelles. Le politique y planifie dans le temps l'extraction des ressources, ce qui suggérerait que l'agriculture minière y était planifiée pour être temporaire.

L'exploitation du sous-sol de la Péninsule a bouleversé l'économie saoudienne, laissant entrevoir au royaume des opportunités de développement sans autre équivalent dans son histoire. La mise en place de l'État-providence et la distribution de la rente pétrolière ont eu un impact décisif sur les comportements démographiques et sociaux. La croissance démographique, le changement des modes de consommation liés à l'enrichissement de la société et l'augmentation de la main-d'œuvre étrangère ont exercé une pression grandissante sur la production agricole et les disponibilités alimentaires. Vouloir apporter une réponse à la demande alimentaire croissante est un élément qui a motivé le royaume dans la mise en place d'une politique agricole incitative.

Cependant, il ne faut pas omettre la dimension géopolitique de cette politique. On entend ici la géopolitique comme l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance et le cadre géostratégique dans lequel elle s'exerce (Gallois, 1990). En étant au cœur des stratégies de puissance, l'agriculture est en effet une activité qui façonne l'espace tout en étant sujette au politique (Blanc, 2012). Selon les travaux d'Elie Elhadj sur les politiques de l'eau en Arabie Saoudite, la trajectoire de développement agricole saoudienne répond à plusieurs objectifs distincts.

Le premier est lié à l'indépendance du royaume face au risque d'embargo brandi par les États-Unis après 1973. Il s'agirait là d'une exhortation pour les entreprises à produire afin que le pays soit autosuffisant et protégé des menaces extérieures. Cependant, le royaume ne pourra produire tous les biens de consommation dont sa population a besoin. Il ne peut pas non plus se protéger contre le risque d'embargo sur l'approvisionnement en technologies et en expertises, vitales pour la production agricole. La politique de modernisation agricole en Arabie Saoudite pourrait aussi répondre, selon Elie Elhadj, à l'objectif de fixer les populations bédouines du royaume et donc de stabiliser ces forces politiques afin qu'elles n'échappent plus au contrôle du pouvoir. Cela pourrait aussi être un moyen d'employer une frange plus pauvre de la population. Il est aussi possible de questionner la résonance régionale et internationale de cette politique en termes de rapports de puissance. Pouvoir verdifier le désert à l'image de ce qui a été fait en Israël ou en Égypte grâce à la construction du Haut barrage d'Assouan, serait une manière pour l'Arabie saoudite de montrer à son tour la modernité de ses infrastructures et ainsi repositionner le royaume dans la géostratégie régionale. Elhadj avance enfin l'idée que la mise à l'agenda du développement agricole a aussi eu pour objectif d'enrichir l'élite dirigeante qui, en échange de rentes et de privilèges, apporte son soutien à la famille royale. En témoigne le fait que ce ne fut pas des fermiers professionnels mais des investisseurs ou des « propriétaires absents », à qui l'on avait promis un retour sur investissement conséquent, qui se sont lancés dans la restructuration de l'agriculture en important massivement les ressources humaines et technologiques nécessaires (Elhadj, 2004).

Le processus de mise en visibilité de la « question agricole » répond aux objectifs que nous avons dépeints plus haut. La politique saoudienne a néanmoins largement profité aux entrepreneurs locaux ainsi qu'à leurs fournisseurs étrangers de matériel agricole. Il s'agissait là en effet d'une coalition d'acteurs dotés d'un pouvoir financier et symbolique capable d'influencer la formulation des politiques publiques en leur faveur. Il faut maintenant nous pencher sur le modèle d'entreprises agricoles et de systèmes de production qui a émergé de la modernisation agricole saoudienne.

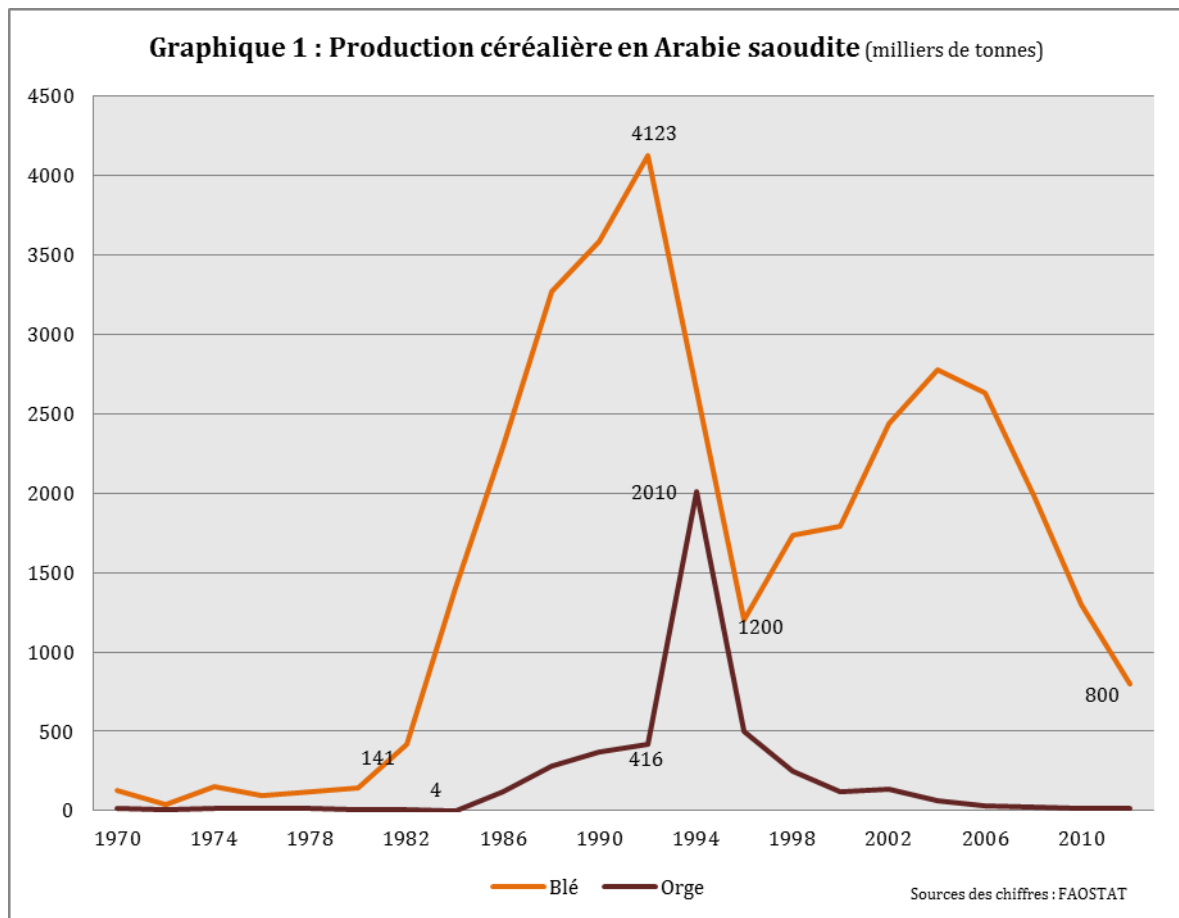
De l'émergence d'une agriculture de firmes en Arabie saoudite

Le gouvernement saoudien, pour développer son agriculture, a mis en place un cadre réglementaire et financier lui permettant d'inciter ou de décourager les investisseurs. En termes d'économie politique de la production agricole, tout semble indiquer que sans le soutien du gouvernement, nulle production de cette envergure n'aurait pu perdurer. Ces incitations sont à la fois directes et indirectes. Les subventions directes correspondent aux prix garantis offerts aux fermiers lors de l'achat par l'Organisation saoudienne des silos à grains et des moulins (GSFMO). Entre 1984 et 2000, le prix moyen payé par le GSFMO aux producteurs de blé saoudiens était d'environ 500 \$ la tonne alors que sur la même période son prix sur les marchés nord-américains était en moyenne de 120 \$ (Elhadj, 2004). D'autres subventions étaient offertes aux investisseurs-exploitants par le biais de la Banque agricole saoudienne créée en 1973 et qui avait pour mandat d'aider le secteur agricole dans l'achat de motopompes servant à l'extraction d'eau dans les nappes, de machines agricoles, d'alimentation animale ou d'engrais. En plus de ces subventions directes, les exploitations agricoles avaient accès à une énergie très bon marché (électricité et carburant), éléments déterminants pour le pompage de l'eau, le transport et le stockage des marchandises. Le soutien indirect du gouvernement saoudien doit aussi intégrer les investissements réalisés par ce dernier pour construire et entretenir les infrastructures utilisées pour la production agricole, comme les canaux d'irrigation, l'édification de barrages, la construction de routes... On considère en intégrant l'ensemble des subventions directes et indirectes, que le coût de production en Arabie Saoudite d'une tonne de blé sur la période 1984-2000 avoisinerait les 1 000 \$ (chiffres recalculés par Elhadj).

Les incitations offertes aux investisseurs saoudiens expliquent en grande partie les fluctuations de la production agricole. Dès le début des années 1980, le soutien du gouvernement s'est porté sur la production de blé qui n'a cessé de croître passant de 140 000 tonnes en 1980 à plus de 4 millions de tonnes en 1992, son record. À titre de comparaison, l'Égypte, un pays lui aussi soumis à la dictature de l'aridité mais qui bénéficie des eaux du Nil, a en 1992 une superficie cultivée en blé de 0.9 millions d'hectares et une production de 4.6 millions de tonnes, des chiffres similaires à ceux du royaume saoudien, mais pour une population qui avoisine les 60 millions contre 17 en Arabie Saoudite. Le pic de production de blé atteint en 1992 dépassait alors largement les besoins du pays ainsi que les capacités de stockage institutionnel, qui s'élevait alors à 2.4 millions de tonnes (Ministère saoudien de la planification, 2003). En 1992, le

gouvernement a mis l'accent sur la culture d'orge utilisée dans l'alimentation animale, la superficie en culture et la production totale ont ainsi été multipliées par 4 entre 1992 et 1994. L'augmentation des superficies, de la production et des rendements ne concernent d'ailleurs pas uniquement les céréales mais aussi le lait, la viande bovine et de volaille. La production de légumes a augmenté de 520 % et celle de luzerne de 700 % de 1973 à 1992. La superficie totale équipée de systèmes d'irrigation en Arabie Saoudite est passée de 375 000 à 1.7 millions d'hectares en 20 ans faisant de ce territoire aride le 6^e exportateur mondial de blé.

L'agriculture saoudienne répond à un modèle bien éloigné des schémas classique de l'agriculture familiale oasisienne et du



pastoralisme caractéristique de l'avant pétrole. Il s'agit en effet d'une agriculture hautement capitaliste, dite « de firme », portée par de nouveaux investisseurs, témoignant ainsi de l'apparition de formes inédites dans cette région d'organisations sociales et économiques (Blanc et Brun, 2013). Il y a « agriculture de firme chaque fois qu'une entreprise à dominante à financière, spéculative ou agricole explore de nouvelles façons de créer du profit à partir de la production de *commodities* » (Purseigle et Chouquer, 2013). Le développement de cette agriculture de firmes est intimement lié à l'espace saoudien et à

l'organisation sociale, voire tribale du royaume. Le développement agricole est le fait de grands groupes dont l'appartenance à l'élite dirigeante et l'ancrage local leur ont permis de faire fructifier leurs capitaux. De grands groupes ont ainsi basé une partie de leur développement capitalistique sur l'agriculture tout en diversifiant leur portefeuille d'investissements. C'est le cas de la société JADCO (*Al Jouf Agricultural Development Company*), créée en 1988 dans la région d'Al Jouf, au nord-est du pays. La société, aujourd'hui présidée par un membre de la famille Saud, produit, transforme et distribue des fruits et des légumes ainsi que de la viande. La famille Alrajhi¹, originaire de la province de Qasim à 400 km au nord de Riyad, a aussi investi dès 1983 dans l'agriculture, attirée par la manne des subventions. Elle a fondé TADCO (*Tabuk Agricultural Development Company*) et exploite dans la province de Tabuk, sur plus de 35 000 ha, du blé, des pommes de terre, de la luzerne, de l'huile d'olive ou encore des fruits. Les entreprises saoudiennes qui se sont développées grâce aux subventions mises en place par la monarchie saoudienne, s'inscrivent dans des contextes spatiaux singuliers et ont engendré des recompositions en termes d'aménagement de l'espace, de structures agraires et de flux du fait de la mobilisation des ressources foncières, hydriques et humaines.

Quand les ressources viennent à manquer : vers une délocalisation de l'agriculture saoudienne ?

La production agricole saoudienne a rapidement augmenté au détriment des ressources financières et naturelles du royaume. En effet, la politique publique saoudienne, loin d'être durable dès sa conception, ne pouvait être soutenable qu'à condition que l'eau ou les pétrodollars continuent d'abonder. Le tarissement de ces deux ressources a conduit le gouvernement à progressivement revenir sur sa politique. La demande en eau douce et en subventions devenant en effet trop importante pour les capacités du pays, en particulier après 1992 lorsque les entreprises agricoles se sont lancées dans l'exportation de leur production. Si nous avons analysé plus haut les raisons de la mise à l'agenda de la modernisation agricole, il faudrait tout autant se pencher sur sa sortie de l'agenda politique. Faute de sources précises faisant état de l'évaluation de cette politique publique, nous allons démontrer que c'est par des crises successives que le gouvernement a dénoncé la rationalité de la modernisation agricole.

¹ La famille Alrajhi a construit une immense fortune en créant notamment au début des années 1960 une des plus importantes banque islamique du royaume

L'année 1993 marque le premier tournant à partir duquel la production et les terres irriguées reculent. Entre 1992 et 1996, 75 % de la superficie nouvellement mise en culture depuis 1980 est abandonnée et la quantité de blé produite recule de 71 %. Cela s'explique par le brutal « défaut de paiement » du gouvernement saoudien, contraint de reporter le versement des subventions en l'absence de liquidités. Le programme de soutien à l'agriculture saoudienne est intervenu à une période où le déficit budgétaire était au plus haut².

L'épineuse question des ressources en eau allait être mise à l'agenda au tournant des années 2000. L'agriculture irriguée pratiquée dans le Golfe, dont on connaît l'avatar sous la forme de ces champs circulaires au milieu du désert, est des plus consommatrice d'eau. Il faut en moyenne deux à trois fois plus d'eau pour arroser un hectare en Arabie Saoudite que ce qu'il n'en faudrait dans des zones tempérées. Entre 1980 et 2000, plus de 300 milliards de m³ ont été mobilisés pour l'agriculture irriguée, l'équivalent de 6 fois le volume d'eau annuel du Nil qui s'écoule en Égypte (Elhadj, 2008). Selon les estimations du ministère saoudien de l'eau, deux tiers de l'eau utilisée pour l'agriculture proviennent d'aquifères³ et ne sont pas renouvelables. En outre, la baisse drastique des subventions après 1994 n'a absolument pas eu pour corollaire la baisse de l'utilisation d'eau. Ce qui aurait pu être « économisé » a au contraire été utilisé pour des productions plus gourmandes en eau (fruits, alimentation animale, viande). Cette vision « libérale » de la gestion de l'eau était assez répandue dans les années 1990. Les États s'en remettaient aux marchés internationaux pour une partie de leur approvisionnement et produisaient en interne ce qui avait le plus de valeur. La prise en compte du problème de la rareté ainsi que de la pollution due à la surexploitation des nappes s'est concrétisée en 2003. Le gouvernement a en effet décidé d'imposer une interdiction pour 5 ans de l'allocation de terres pour l'agriculture suite à la publication du Plan national « Eau » du ministère de l'eau et de l'électricité qui appelait à une révision de la politique saoudienne. La mauvaise gouvernance financière couplée à la gestion irrationnelle des ressources en eau a conduit les ministres de l'agriculture et des finances à annoncer le 8 janvier 2008 que les achats de blé produits localement diminueraient progressivement jusqu'en 2016, date à laquelle l'approvisionnement en blé du royaume ne se fera que grâce aux importations. Ce fut un véritable retournement dans la politique nationale d'indépendance alimentaire qui existait depuis le début des années 1980. Il ne s'agit pas pour autant d'arrêter la production

² La guerre des prix entre les pays producteurs de pétrole après la révolution iranienne, le changement de politique vis-à-vis de l'OPEP et les deux guerres du Golfe ont contribué à faire chuter les recettes financières du pays (Da Lage, 2006 ; Razoux, 2013).

³ Appelée aussi eau fossile, cette eau est présente dans une réserve naturelle et ne peut se renouveler à l'échelle du temps humain.

agricole mais de réserver l'usage des ressources les plus rares à des productions agricoles ayant une valeur ajoutée plus grande tout en utilisant des techniques économes en eau (Gulf News, 2009). La question de l'impact sur la main-d'œuvre et sur les migrations vers les villes des travailleurs agricole se pose aussi mais nous ne pourrons la traiter ici.

L'agriculture minière en Arabie Saoudite a prévalu un certain temps mais la rareté des ressources budgétaires et aquifères a eu raison de ce modèle d'agriculture « autochtone ». Deux problèmes publics se posent au gouvernement saoudien, celui de la sécurisation des approvisionnements et celui du devenir des grands groupes agroindustriels. Pour répondre à ces deux contraintes, l'Arabie saoudite va, au même titre que d'autres pays, acquérir des terres à l'étranger. Il nous faut maintenant interroger la complexité du phénomène de projection saoudienne sur les terres éthiopiennes : quel rôle joue l'État ? Les flux financiers et fonciers s'accompagnent-ils d'un transfert du modèle agricole saoudien ?

Projection vers l'international : de l'attrait pour les terres éthiopiennes

Les médias occidentaux, après 2008, ont beaucoup montré du doigt l'Arabie saoudite comme un acteur clé dans l'accaparement foncier, en Afrique tout particulièrement. Nous nous proposons dès lors de revenir sur les déterminants de cette projection à l'international en nous appuyant sur le cas éthiopien pour donner à voir la complexité qui caractérise les flux financiers et fonciers.

Quels déterminants à l'extraversion des politiques agricoles et alimentaires saoudiennes ?

Si l'épuisement des ressources a poussé l'Arabie saoudite à remettre en cause les moyens de sa sécurité alimentaire, la crise alimentaire de 2008 dont les racines remontent aux tensions apparues sur les marchés internationaux dès 2006 a accéléré la projection vers l'international des firmes agroalimentaires. Confrontée à la menace de voir ses importations limitées par les restrictions aux exportations de grandes puissances agricoles, l'Arabie Saoudite a réalisé que sa dépendance aux marchés internationaux présentait des risques trop élevés, sur la sécurité du pays et sur ses finances. Méfiante vis-à-vis des marchés et ayant remis en cause les capacités de produire localement la nourriture nécessaire pour une population en pleine croissance, l'Arabie Saoudite a entrepris de sécuriser ces approvisionnements par des investissements agricoles à l'étranger. Les firmes autrefois productrices de céréales ont ainsi été encouragées – voire contraintes – à se projeter à l'étranger pour parvenir à une autosuffisance délocalisée (Blanc, Brun, 2013).

D'autres déterminants ont aussi poussé les firmes saoudiennes à se projeter à l'étranger. La pression sur les terres agricoles et sur les ressources en eau qui restera un sujet d'actualité pour de nombreuses années est un facteur clé de ce qui a parfois été qualifié de « ruée vers les terres ». Dans le contexte de crise financière, l'appétit saoudien pour les terres asiatiques ou africaines peut aussi s'expliquer par le fait que les acquisitions foncières et la production agricole représentaient un des rares secteurs profitables pour des investisseurs disposant de liquidités. Ces investissements

ne sont d'ailleurs pas toujours accompagnés de mise en production de la terre, au contraire, seulement 22 % des projets recensés et traités statistiquement par Arezki et al, auraient commencé une activité de production agricole et 30 % des projets resteraient au stade exploratoire. Enfin, un autre déterminant a poussé les investisseurs à s'intéresser au foncier, il s'agit de la multiplication des projets de biocarburants. Depuis 2000 et la menace d'une nouvelle hausse du prix du pétrole, de nombreux gouvernements, poussés par la nécessité d'honorer les engagements pris en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et motivés par la surproduction agricole ont annoncé des politiques de soutien aux filières produisant des biocarburants. Ce fut notamment le cas de l'Europe pour répondre aux obligations d'incorporation d'énergie renouvelables dans le secteur des transports.

Les investissements fonciers à l'étranger par des investisseurs saoudiens représentaient une priorité dans l'agenda politique, économique et social du Royaume. Cette volonté s'est exprimée en janvier 2009 dans « l'initiative du roi Abdallah ben Abdelaziz al-Saoud pour les investissements agricoles saoudiens à l'étranger » qui a pour ambition de faciliter les partenariats publics-privés entre les acteurs saoudiens dans le secteur agro-alimentaire. Loin d'être uniquement rhétorique, le soutien gouvernemental aux entrepreneurs nationaux passait à la fois par des mesures facilitant l'installation des firmes saoudiennes à l'étranger et par un soutien financier direct. De l'initiative du roi est né Jannat, un consortium d'agrifirmes qui opéraient dans la production de céréales sur le sol saoudien. Ce dernier est composé du groupe Alrajhi ainsi que de TADCO, Almarai et JADCO. Une réelle complémentarité s'établit entre le pouvoir et les firmes, le premier se chargeant de négocier directement avec les États hôtes des mémorandums et des accords d'investissements. Ryad participera aussi financièrement aux initiatives des firmes par le biais de cofinancements ou d'avantages fiscaux aux entreprises. En avril 2009, la *Saudi Company for Agricultural Investment and Animal Production* (SCAIAP) fut ainsi constituée et dotée de 800 millions de dollars pour l'attribution de crédits aux agrifirmes, la participation aux projets d'investissements et pour la construction d'infrastructures et d'outils logistiques (Sambidge, 2009). Il fallait en effet renforcer les capacités de stockage institutionnel, une stratégie nationale prévoyait en 2009 qu'elles seraient poussées à 6 mois de consommation en ce qui concerne le blé et le riz.

En termes de superficie des terres, le Maroc, l'Éthiopie et l'Argentine sont les trois pays principaux où les firmes saoudiennes investissent (Land Matrix, 2013). Comme dans tous les cas d'investissements fonciers, il faut absolument se détacher des chiffres annoncés et ne pas les considérer comme le reflet de la

réalité⁴. C'est néanmoins bien sur le continent africain que le plus grand nombre de contrats ont été signés par des firmes saoudiennes, en Éthiopie tout d'abord puis au Soudan et au Sud-Soudan, au Sénégal, en Égypte, au Mali et en Mauritanie. Les investisseurs saoudiens ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'Éthiopie. En effet, des entreprises indiennes (1^{er} agro-investisseur), nord-américaines hollandaises israéliennes ou pakistanaïses ont obtenu des terres pour cultiver des fleurs à destination des marchés européens, du jatropha, de la canne à sucre ou des céréales. Selon les entretiens que nous avons menés en Éthiopie, nombreux sont les projets qui n'ont pas offert les résultats escomptés par les investisseurs, poussant certains à simplement abandonner les terres acquises.

Le terrain éthiopien : un potentiel agroécologique et des politiques volontaristes

Le cas éthiopien est des plus intéressants à analyser, surtout lorsque l'on croise les stratégies saoudiennes d'acquisitions de terres avec la volonté de l'État d'être un médiateur dans les flux fonciers. Connue pour ses richesses culturelles plurimillénaires, l'Éthiopie l'est au moins autant pour les terribles famines qui jalonnent son histoire. Malgré un taux de croissance très élevé et des progrès notables en matière de scolarisation, d'accès à l'eau potable et de lutte contre la mortalité infantile, l'Éthiopie demeure un des pays les plus pauvres au monde. Classé 173^e sur 186 dans le classement de l'Indice de développement humain, le pays n'est pas parvenu à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, notamment la réduction de l'insécurité alimentaire. Le Produit intérieur brut par habitant s'il ne cesse d'augmenter depuis 2004 n'atteint que 470 \$ en 2012⁵. Selon le PNUD, le secteur primaire représente 80 % de l'emploi et seulement 60 % de la population rurale est alphabétisée. L'agriculture en Éthiopie est caractérisée par une pluviométrie très variable, si bien que le risque de sécheresse est très élevé. Sur les 111 millions d'hectares de terres, 35 sont propices à l'agriculture, 15 sont actuellement en production et 13 % des terres arables sont irriguées (FAOSTAT, 2011). Il y a 5 systèmes de production agricole en Éthiopie :

Le système d'exploitation mixte des Hauts Plateaux (*Highlands*) : 80 % de la population pratique sur 45 % de la superficie du pays et à plus de 1 500 m d'altitude une agriculture pérenne de céréales, caféiers, pseudo-bananiers. L'élevage y est aussi essentiel.

⁴ Si le Maroc est le premier pays hôte des investissements saoudiens avec 45% des surfaces acquises à l'étranger, un unique contrat sur 700 000 ha a été signé et aucune preuve de mise en production n'a pu être avancé.

⁵ 1139 \$ basé sur les parités de pouvoir d'achat, PPA

- Le système de production mixte de plaines, en basse altitude avec des cultures de teff, la céréale la plus consommée dans le pays, de blé, de sorgho ou de maïs.
- Le système pastoral, localisé dans l'Afar et la région Somali où 10 % de la population éthiopienne vit.
- Le système de culture itinérant ou de jachère dans la partie occidentale et au sud du pays : Ces zones de culture sont peu peuplées et comme les deux précédentes, elles sont ciblées par le gouvernement pour les transferts de terres. on y pratique une agriculture sur brûlis.
- Le système d'agriculture commerciale qui a récemment émergé plutôt dans les Hauts Plateaux

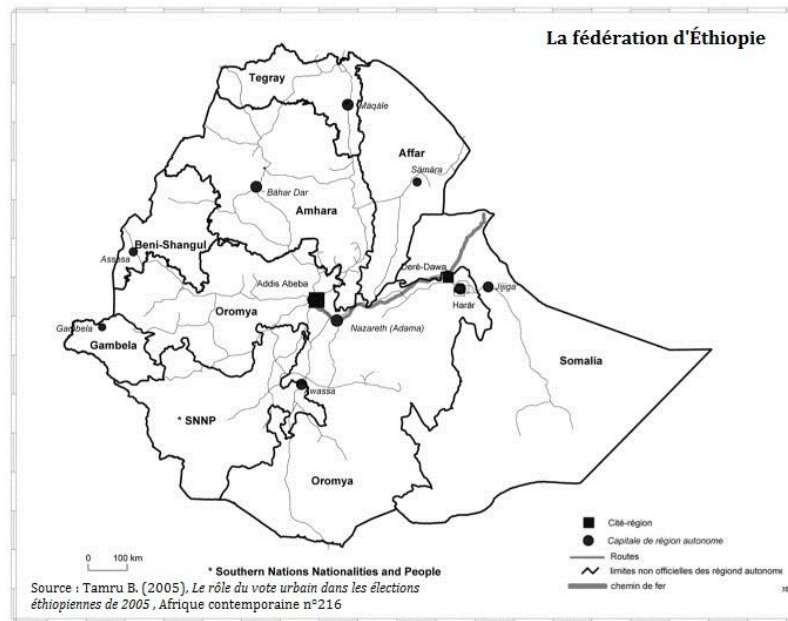
La gestion du foncier est au cœur des politiques de développement agricole en Éthiopie et les transferts de terres font partie intégrante des stratégies gouvernementales. Depuis la chute de l'empereur Haïlé Sélassié, renversé par un groupe de militaires en septembre 1974, la terre, urbaine et rurale, est la propriété de l'État. Les droits d'usage qui excluent la possibilité de vendre, louer, échanger ou hypothéquer la terre sont conférés aux utilisateurs en fonction de leur lieu de résidence par l'administration régionale. Cette dernière peut déplacer les populations qui cultivent des terres lorsque celles-ci sont jugées sous-utilisées et les octroyer à des coopératives, des investisseurs privés ou publics. Des compensations, jugées injustes et inadaptées par les paysans, doivent être offertes aux exploitants expulsés (Dessaegn, 2011). Le système d'« accès universel » et de propriété étatique de la terre a perduré après le renversement de la junte militaire au pouvoir depuis 1974 par une coalition de forces indépendantistes rassemblées dans le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens (FDRPE) en 1991. Une réforme constitutionnelle en 1996 légalisera la location de terres par l'État lorsque la superficie du lot à louer dépasse les 5 000 ha. Le gouvernement peut ainsi « piocher » dans une Banque fédérale foncière des terres jugées inutilisées pour les mettre en location. En dessous de cette superficie, ce sont les régions qui gèrent le foncier. Les modes de sécurisation et de certification foncière sont très différents en fonction des constitutions et des dispositions légales à l'échelle régionale. La complexité du droit foncier à l'intérieur même des législations régionales entre usages - commercial, rural, urbain, pastoral, communal - est la source de chevauchements et de conflits conduisant à une utilisation clientéliste de la législation (Crewett et Benedikt ; 2008). Depuis le tournant des années 2000⁶, le gouvernement éthiopien a mis en place un cadre

⁶ Il n'est pas à exclure que la rénovation du cadre législatif ait eu pour objectif d'attirer les producteurs de fleurs alors en plein essor (Mano et Suzuki, 2011)

législatif et réglementaire en matière fiscale et foncière qui apparaît comme très avantageux pour les investisseurs étrangers (Dessalegn, 2011). Ces derniers bénéficieront de larges exonérations d'impôts pour le paiement des droits de douanes sur le matériel et certaines pièces détachées. Les dispositions réglementaires et fiscales encouragent fortement les entrepreneurs étrangers à exporter leur production, les taux d'exonération d'impôts augmentant à mesure que la proportion de vente sur les marchés locaux diminue. Le gouvernement entend ainsi augmenter ses réserves de change pour renforcer ses capacités en tant qu'acheteur de matières premières. Favoriser les investissements étrangers a aussi pour objectif la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, le transfert de technologies, l'amélioration de la sécurité énergétique... En plus des privilèges fiscaux, les investisseurs domestiques et étrangers font état de plusieurs avantages qui rendent l'Éthiopie particulièrement attractive : il s'agit du faible coût du travail, de la localisation stratégique du pays, de la relative abondance d'eau⁷ et de terres « sous-exploitées » de l'accès privilégié aux marchés européens et nord-américains dont bénéficie une grande majorité des produits éthiopiens⁸... Les investisseurs n'ont également aucune obligation contractuelle de réserver une partie de leur production aux marchés locaux, de fournir des services sociaux aux communautés ou de construire des infrastructures (Dessalegn, 2011). Ces dernières, routes et systèmes d'irrigation, sont dans la majeure partie des cas, financées et construites par le gouvernement. Le prix du foncier est enfin un déterminant majeur pour les investisseurs. Les loyers en Éthiopie dépendent avant tout des législations foncières régionales et fluctuent à l'intérieur des régions. Il varie également en fonction de l'accès au transport et aux services bancaires ainsi que de la qualité des infrastructures dans les champs. Les terrains les plus chers sont ceux situés à proximité directe des villes et qui, le plus souvent, disposent de systèmes d'irrigation. Selon le ministère de l'agriculture, les prix pour la location annuelle d'un hectare devraient s'échelonner entre environ 100 € pour des terres irriguées ou en agriculture pluviale situées dans un rayon de 100 km autour d'Addis-Abeba et 4 à 6 € pour des terres similaires à 700 km de la capitale. Les résultats d'enquêtes de terrain, menées par Dessalegn en 2009, faisaient état de loyers beaucoup plus bas, autour de 1 € l'hectare dans les régions du Benishangul ou de Gambella contre 8 € pour les terres les plus chers du pays en Oromo.

⁷ La répartition de l'eau en Éthiopie est très inégalitaire entre les régions et varie selon les saisons

⁸ Les exportations éthiopiennes bénéficient de l'initiative européenne « tout sauf les armes » et du *Africa Growth and Opportunity Act* aux États-Unis



Concernant l'ampleur du phénomène de transferts de terres, les chiffres diffèrent selon les sources, mais toutes font état d'un transfert de grande ampleur vers des investisseurs éthiopiens ou étrangers. Entre 1990 et 2009, 3,5 millions d'hectares auraient été transférés (MOARD, 2009). La Banque mondiale déclare avoir répertorié un transfert de terres équivalent à 1.2 millions d'hectares entre 2004 et 2008 (Deininger et al, 2011) alors qu'un autre rapport s'appuyant sur les statistiques éthiopiennes fait état de 600 000 ha alloués sur la même période (Cotula et al, 2009). Il faut manier ces chiffres avec une extrême vigilance, le degré de précision statistique, de rigueur et d'exactitude n'étant pas toujours satisfaisant dans les régions. De plus, les statistiques fédérales excluent généralement la floriculture, la foresterie ou l'agro-industrie. Il faut également porter une attention particulière aux types d'investisseurs. Alors que 51 % de la superficie allouée entre 2004 et 2008 l'était à des investisseurs étrangers, leur nombre ne représente quant à lui que 5 % du total des investisseurs (Deininger et al, 2011). Ainsi, si les investissements fonciers étrangers ont largement trouvé un écho dans les médias nationaux et internationaux, la part croissante des transferts de terres vers des investisseurs nationaux ne doit pas être négligée. Si l'on s'intéresse enfin à la répartition spatiale des investissements fonciers pour l'agriculture, on constate qu'ils sont concentrés à l'extrême ouest du pays dans des zones peu peuplées du Tigré occidental, du Nord du Gondar, de Gambella, du sud de l'Oromo et de la région de Bale, au sud-est du pays (Lavers, 2012). Il s'agit de zones de savanes, de forêts de feuillus, d'épineux ou de brousses tropicales où l'agriculture itinérante coexiste avec des systèmes de parcours et de production mixte. Les Hauts Plateaux (*Highlands*) sont une zone stratégique où l'État souhaite limiter les concessions de terres dans la mesure où une large partie de la population y vit et pratique une activité agricole pérenne. On dénombre néanmoins des cas d'investissements dans

ces zones pour la floriculture d'exportation qui nécessite la proximité avec des axes de communication. Le gouvernement n'autorise ces investissements qu'après avoir été convaincu du potentiel d'augmentation de la productivité par le développement de l'irrigation ou l'utilisation de connaissances techniques spécifiques (Lavers, 2012). L'État exerce aussi son contrôle en limitant les activités et les secteurs économiques dans lesquels les investisseurs peuvent se positionner. La vente en gros de produits agricoles locaux, le commerce des intrants et du matériel utilisés pour la culture ainsi que transformation des produits d'exportation sont par exemple des activités exclusivement réservées aux investisseurs étrangers. L'État peut ainsi exercer pleinement sa compétence dans le choix des investisseurs et favoriser une région ou un projet. Cela a été le cas lorsque le gouvernement a favorisé l'installation de compagnies cultivant des fleurs pour l'exportation. Dans le cas saoudien, il semblerait que la présence d'un investisseur unique s'explique par d'autres facteurs sur lesquels nous nous proposons de revenir.

Mohammed Al-Amoudi : singularité de la trajectoire d'un acteur économique et politique

Selon Land Matrix, tous les investissements fonciers d'origine saoudienne réalisés en Éthiopie pour la production agricole sont le fait d'un groupe au travers de ses multiples branches avec à sa tête l'homme d'affaire saoudien Mohammed Al-Amoudi⁹. Le Cheikh Al-Amoudi détient le groupe *Al-Muwakaba for Industrial Development Research and Overseas Commerce* (MIDROC), dont le siège de la filiale africaine se trouve à Addis-Abeba. Né en Éthiopie d'une mère éthiopienne et d'un père yéménite et naturalisé saoudien, le Cheikh Al-Amoudi a fait fortune dans les années 1980 grâce à un contrat du ministère saoudien de la défense ayant investi dans l'immobilier sur la Péninsule et dans le raffinage en Suède, au Maroc et Afrique de l'Ouest. Possédant de nombreuses filiales dans le monde, il est assis sur une fortune conséquente, approchant les 13 milliards de dollars. En Éthiopie, il réalisera ses premiers investissements dans le secteur bancaire grâce à l'intermédiaire de ses frères et sœurs vivant en Éthiopie, avant qu'il n'obtienne la nationalité éthiopienne. Le consortium MIDROC Éthiopie, avec sa trentaine d'entreprises aux activités variées (hôtellerie, banque, pharmaceutique, énergie, construction, mines, agroalimentaire...) est le premier employeur privé dans un pays dominé par les entreprises d'État. Seul investisseur capable d'acquérir les entreprises publiques éthiopiennes lors de la libéralisation en 1991, le Cheikh entretient aussi des relations étroites avec l'EPRDF qu'il a soutenu aux

⁹ Voir les travaux en cours de Romain Calvary (EHESS)

élections controversées de 2005¹⁰ (Boisselet, 2013). Al-Amoudi est considéré comme un allié du gouvernement s'accordant volontiers sur la ligne du Parti auquel il apporte un appui financier. Très proche - voire admiratif - de l'ancien premier ministre Meles Zenawi au pouvoir entre 1995 et 2012, Al-Amoudi a aussi su s'entourer et recruter des personnes clés pour assurer la gestion des sociétés de son groupe, comme Fikru Desalegn auparavant ministre du renforcement des capacités ou Haile Assegidie ancien vice-ministre des infrastructures. La mise en discours par la classe politique de la trajectoire d'Al-Amoudi mériterait d'ailleurs d'être interrogée pour en saisir toute la complexité.

Le secteur agroalimentaire n'échappe pas au portefeuille du milliardaire. En 1997, Al-Amoudi a acquis des ranchs gérés par l'État fédéral dans la région de l'Oromo au sud-ouest du pays qui élèvent aujourd'hui pas moins de 65 000 têtes de bœufs et 400 000 de moutons. La société approvisionne les hôtels, l'armée, les marchés domestiques et étrangers. Notons d'ailleurs que 50 % de la viande exportée produite en Éthiopie va en Arabie Saoudite largement par le biais de la société Elfora (Oakland Institute, 2011). Toujours dans la région de l'Oromo, sur plus de 2000 ha, une des filières de la firme du Cheikh produit des légumineuses, des oléagineux ainsi que des céréales (blé, maïs, riz...). Les investissements fonciers des sociétés du Cheikh Al-Amoudi se sont largement développés après 2008, au travers notamment de Saudi Star, une des compagnies du milliardaire saoudo-éthiopien créé dans la foulée de la proclamation de l'initiative du roi Abdallah. Cette dernière entend investir 1,5 milliard d'euros dans des projets de riziculture pour produire 1 million de tonnes de riz de qualité supérieur chaque année, dont les deux tiers seront exportés, principalement vers l'Arabie saoudite. La riziculture est au cœur d'un plan stratégique qui prévoit que d'ici 2020, son groupe exportera vers l'Arabie saoudite et les pays du Moyen Orient pour 1 milliard de dollars par an de produits agricoles (Boisselet, 2013). Pour ce faire, Saudi Star a été la première entreprise privée à recevoir l'autorisation d'utiliser des canaux d'irrigation et des barrages construits par le gouvernement, une vraie révolution en Éthiopie. En mars 2009, au cours d'une cérémonie solennelle, le roi Abdallah a accueilli la première livraison de riz produit par un investisseur saoudien, le Cheikh Al-Amoudi. Il ne faudra d'ailleurs pas longtemps pour que le monarque saoudien projette une relation renouvelée avec le royaume de la Reine de Saba. L'Arabie saoudite partage avec l'Éthiopie une histoire qui remonte au temps où le Prophète Mahomet cherchait en la personne du souverain éthiopien, un bienfaiteur pouvant accueillir ses disciples persécutés (Erlich, 2007). Pour promouvoir les investissements

¹⁰ En janvier 2008, un télégramme diplomatique américain notait que « quasiment toutes les entreprises d'une importance monétaire ou stratégique significative privatisées depuis 1994 sont passées [sous le contrôle] d'Al Amoudi (cité par Boisselet dans Jeune Afrique)

saoudiens dans la région, le monarque saoudien demandera au Cheikh Al-Amoudi d'organiser à Addis-Abeba un forum saoudo-est africain qui a rassemblé, en novembre 2009, près de 700 délégués de plusieurs pays africains voisins de l'Éthiopie. Si l'Éthiopie a pu apparaître comme un Eldorado étant donné la politique apparemment volontariste du gouvernement Zenawi, peu de contrats ont par la suite été signés pour la location de terres, sauf pour le compte des sociétés d'Al-Amoudi. Selon Wudineh Zenebe qui a publié un article dans l'hebdomadaire anglophone *Addis Fortune*, des entrepreneurs saoudiens ont confié au journaliste que le système bancaire et douanier éthiopien ne serait pas des plus avantageux et que le maillage d'infrastructures dans le pays n'offrirait pas les meilleures conditions pour investir. Certains délégués confiant même que leurs investissements se dirigeraient plutôt vers des pays plus ouverts au secteur privé, comme le Rwanda ou le Kenya. La perception par ces investisseurs saoudiens d'un État éthiopien peu enclin à s'ouvrir au secteur privé donne ainsi plus de poids à l'idée selon laquelle le groupe MIDROC bénéficierait d'un traitement spécial de la part de la classe politique alors que cette dernière entretient une véritable hostilité contre les entrepreneurs éthiopiens (Vaughan et Gebremichael, 2011).

En croisant la stratégie de projection à l'étranger des firmes saoudiennes avec le contexte éthiopien, nous avons mis en lumière la complexité que sous-tend le phénomène d'acquisitions foncières en Éthiopie. L'action d'un État fort qui encadre à dessein les transferts de ainsi que la présence d'un investisseur dont la trajectoire politique et économique est singulière, nous invite aussi à interroger, les risques et les opportunités sur les structures sociales et les systèmes de production.

Des investissements fonciers sources de transformations économiques, sociales et agricoles

Mener une évaluation détaillée des impacts sociaux, économiques et environnementaux des investissements fonciers en Éthiopie est particulièrement délicat considérant les sources disponibles. Nous documenterons ce phénomène grâce à différents critères et indicateurs, dont la liste n'est pas exhaustive¹¹ : quels effets sur l'emploi, la sécurité alimentaire, les migrations ? Quelles conséquences en termes de partage de la terre et de l'eau ainsi que sur les transformations des systèmes de production.

Quels effets sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales ?

La population éthiopienne, qui vit majoritairement en zones rurales, dépend de l'agriculture pour subvenir à ses besoins quotidiens. Comme nous le verrons plus tard, il s'agit d'une agriculture de petite taille, paysanne et le plus souvent familiale. La production agricole dépend de l'utilisation de terres fertiles et d'eau dont la quantité varie sur l'ensemble de l'année. Les régions où les terres dites « inutilisées » riche en sont aussi souvent celles où les populations sont le plus exposés à l'insécurité alimentaire. Dans la région de Gambella par exemple, où Saudi Star a plusieurs concessions foncières pour la production de riz, de maïs ou de canne à sucre, environ 30 % de la population a reçu de l'aide alimentaire selon le Programme alimentaire mondial (PAM). Pour faire face à la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, les communautés locales ont, au fil des années, développé des systèmes complexes de résilience et d'adaptation aux chocs climatiques ou économiques. Dans la région de Gambella, les communautés cultivent à la fois des parcelles dites « sédentaires » sur les bords des rivières et des parcelles en hauteur, ces dernières fonctionnant comme des assurances au cas où les récoltes seraient faibles aux abords des

¹¹ Pour des analyses plus détaillées voir Abbink , 2011 ; Dessalegn, 2011 ; HRW, 2012 et Lavers , 2012

rivières. Les forêts sont aussi clé dans ce système complexe de résistance aux chocs. Elles produisent un ensemble de services utiles aux communautés et apportent des moyens de subsistance (fruits, noix, graines, racines, bétail), du bois pour la construction ou le chauffage ainsi que la matière première utilisée pour la confection de remèdes médicaux contre la fièvre jaune, les diarrhées ou la bilharziose. Mais, aux yeux des communautés locales, leur valeur ne s'arrête pas là. La forêt a une valeur symbolique et spirituelle et peut aussi servir de refuge en cas de tensions communautaires, comme ce fut le cas en 2003 lors du massacre Anuak¹². Les acquisitions de terres par des investisseurs ont de graves conséquences en termes de destruction des forêts mettant ainsi en péril les conditions de vies des communautés. C'est notamment le cas d'une concession de la firme Saudi Star sur une superficie de 10 000 ha dans la région de Gambella sur la rivière Alwero (Dessalegn, 2011). Les forêts y sont défrichées et les parcelles sédentaires, jugées abandonnées par les autorités mais volontairement mises en jachère par les communautés, ont été aménagées par la firme saoudienne. Un projet de barrage pour la firme Saudi Star menace aussi l'approvisionnement en eau et donc la subsistance des populations locales. La controverse relative à l'utilisation de l'eau par les investisseurs étrangers ne se limite pas seulement à son volet quantitatif. Les changements d'usage et le nouveau partage des eaux peuvent entraîner des bouleversements plus profonds sur les structures productives, sociales et avoir des conséquences désastreuses en termes financiers et écologiques à cause du ruissellement et de l'usage abusif de pesticides (Bossio et al, 2012). L'encouragement à exporter les productions agricoles des investisseurs peut aussi avoir des conséquences sur la disponibilité alimentaire dans le pays, une dimension essentielle de la sécurité alimentaire¹³. Il est aussi à craindre que les achats de denrées alimentaires par les autorités sur les marchés internationaux, grâce aux recettes fiscales dégagées des exportations, ne participeront pas à la réduction de la vulnérabilité des ménages les plus pauvres à l'insécurité alimentaire.

Les communautés de l'ouest du pays et parfois des hauts plateaux sont la cible des programmes de villagisation (*resettlement*) instaurés par le gouvernement pour, selon ce dernier, favoriser l'accès des communautés aux services de base (santé, éducation, eaux saines), améliorer la protection des populations face aux risques naturels et faciliter la vulgarisation agricole. En 2013, le gouvernement éthiopien prévoyait de déplacer 1,5 million de personnes dans quatre régions : Gambella, Afar, Somali et Benishangul. Des enquêtes de terrain auprès des ménages ont été conduites par le *Forum for Social Studies* dans deux villages de la

¹² Voir le rapport d'*Human Rights Watch*, The December 2003 Massacre

¹³ Nous n'avons malheureusement pas eu accès à des données qui chiffrent le volume des productions exportées

woreda d'Abobo (région de Gambella), où la société Saudi Star a installé des plantations et où un programme régional de déplacement de la population a été mis en œuvre (Dessalegn, 2011). Selon les ménages interrogés, les vraies motivations des autorités régionales auraient plus trait à la nécessité de libérer les sites de production pour l'installation de firmes étrangères. Alors que le gouvernement régional maintient que ces « déménagements » étaient volontaires, les communautés consultées ont déclaré qu'elles ont été contraintes de s'installer dans de nouveaux villages où l'accès à l'eau pour le bétail et à des terres pour l'agriculture n'était pas garanti. Selon un rapport de *Human Rights Watch*, publié en 2012, les programmes de villagisation dans la région de Gambella ont placé les populations dans des situations d'insécurité et de vulnérabilité encore plus grandes. Contraints de pratiquer une agriculture sédentaire sur des sols de mauvaise qualité sans accès aux intrants (graines et fertilisants), les pasteurs et les cultivateurs itinérants ont dû abandonner leurs pratiques agricoles traditionnelles. Le rapport fait également état de l'incapacité du gouvernement à fournir une aide alimentaire pourtant vitale aux populations déplacées causant des famines endémiques sur plusieurs années. Il recense enfin une série de violations des droits de l'Homme (déplacements forcés, détentions arbitraires, coups, violences sexuelles) ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels (droit à un logement convenable, droit à l'alimentation, travail forcé...). Ces abus ont généré des formes de mobilisations sociales violentes, comme ce fut le cas en avril 2012 lorsqu'une attaque sur les installations de la firme Saudi Star dans la région de Gambella s'est soldée par la mort de 10 personnes dont 6 Pakistanais (Ethiomeia, 2012 ; Oakland Institute, 2011).

Vers une polarisation des systèmes de production agricole ?

L'Éthiopie est encore un des rares pays d'Afrique et du sud dont le régime politique, la « démocratie révolutionnaire » entend impliquer les campagnes et mobiliser les communautés rurales pour son développement (Lefort, 2005). Depuis la révolution éthiopienne en 1974 et la réforme agraire, la question foncière et agricole est au cœur du politique en Éthiopie, les régimes ayant successivement construit leur légitimité sur la paysannerie qui n'a pourtant jamais contrôlé la terre qu'elle travaille. La politique foncière entend maintenir une classe homogène de paysans producteurs ayant des besoins et des intérêts communs, évitant ainsi la nécessité du pluralisme politique (Lavers, 2012). Étant donné la sensibilité des opinions et l'intensité des mobilisations qu'ont générées les déplacements et la villagisation, il semble extrêmement peu probable que ces processus se poursuivent en particulier dans les zones plus densément peuplées des hauts Plateaux et à proximité des grandes

villes. Il est cependant à craindre que la villagisation et les mouvements forcés de populations continuent dans des zones historiquement marginalisées à la fois physiquement et politiquement. Ces zones, comme nous l'avons mis en évidence auparavant correspondent aux régions ciblées par le gouvernement pour le développement des investissements fonciers étrangers, Gambella et Benishangul notamment. Comme l'avance Tom Lavers, la transformation de l'Éthiopie en ethno-fédération en 1991 a échoué à protéger les droits des minorités ethniques et le phénomène d'investissements fonciers s'inscrit pour lui dans la continuité des schémas passés où le « centre » exploitait à son avantage les ressources des ethnies éloignées (Lavers, 2012).

À moins d'être convaincus de l'intérêt économique et de la nécessité technique des déplacements de population, le gouvernement entend plutôt encourager des systèmes de production où les investisseurs étrangers passent des contrats sur la production et la fourniture de produits agricoles avec les petits exploitants. L'objectif étant de combiner efficacement les capitaux des investisseurs, la force de travail des exploitants et la ressource foncière. Les investissements sont ainsi perçus par le gouvernement comme un moyen de libérer le potentiel agricole de l'eau et des terres qu'il considère comme inexploitées. L'intérêt de l'agriculture contractuelle aux yeux du gouvernement éthiopien est que, lorsqu'elle est bien gérée, elle permet de développer les marchés et de transférer des compétences techniques avec un partage équitable des profits. Le producteur s'engage à fournir une quantité de produits selon des normes de qualité déterminées par l'acheteur et ce dernier, en plus d'acheter les denrées, s'engage à soutenir l'exploitant agricole en lui fournissant des intrants ainsi que des conseils techniques. La contractualisation recouvre un large éventail de structures organisationnelles et prend de plus en plus d'ampleur dans les pays développés ainsi que dans les pays en développement. Bien qu'elle présente des risques d'abus de pouvoir par la formation de monopsones, la contractualisation permet au secteur de s'organiser autour d'un mécanisme de gouvernance innovant qui améliore l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et répartie les risques entre les acteurs (Vavra, 2009). L'organisation contractuelle de la production agricole dans les pays du sud est présentée comme une solution « gagnant-gagnant » (Cotula et al, 2009, von Braun et Meinzen-Dick, 2009). Cependant, créer les effets escomptés, cette forme d'organisation doit absolument offrir la possibilité aux exploitants de négocier voire de refuser les contrats de « sous-traitance » agricole. Dans le cas éthiopien, tout porte à croire que les négociations sont déséquilibrées, les petits paysans ne disposant ni des capacités ni de marges de manœuvre pour négocier avec les investisseurs (Lavers, 2012). L'intervention de l'État peut être déterminante pour assurer la transparence et la liberté de chaque acteur dans les négociations. L'État éthiopien est bien présent dans les discussions mais il semblerait qu'il défende plus les intérêts des investisseurs, en s'assurant l'obéissance des cultivateurs (Lavers,

2012 ; Dessalegn, 2009). En outre, l'opposition des petits producteurs à la signature d'un contrat de métayage avec un investisseur est interprétée comme une opposition frontale au gouvernement. Cela renforce l'idée sous-jacente dans nos analyses que la politique foncière mise en œuvre en Éthiopie est un moyen supplémentaire pour le gouvernement d'exercer un contrôle politique et sécuritaire sur la paysannerie. Jusqu'ici, les résultats de l'agriculture contractuelle dans les Hauts Plateaux, où la terre est rare et le chômage élevé, ne créent pas les effets escomptés¹⁴. À l'ouest du pays, la création d'emplois salariés dans les fermes semble aussi limitée, on ne sait d'ailleurs pas qui bénéficiera des quelques créations d'emplois, le plus souvent saisonniers (pasteurs, cultivateurs déplacés, migrants de l'intérieur du pays ou travailleurs étrangers). Seules les fermes où sont cultivées des fleurs pour l'exportation sont à l'origine d'une demande supplémentaire en travail. Cependant, dans ces fermes, les règles sanitaires relatives à l'utilisation des pesticides sont assez peu respectées exposant les travailleurs agricoles à des substances toxiques et contribuant à la pollution des eaux utilisées pour la consommation humaine (Lavers 2012). Il est enfin trop tôt pour pouvoir affirmer, que les investissements fonciers saoudiens ou étrangers couplés aux politiques de l'État auront favorisé un transfert technologique vers les petits exploitants agricoles. Des différentes enquêtes menées sur le terrain, il en ressort que dans les régions de l'ouest ou sur les Hauts Plateaux, les technologies utilisées par les investisseurs sont trop complexes et coûteuses - considérant le prix de l'énergie - pour être transférées aux agriculteurs. Ces derniers ne disposent ni des connaissances ni des ressources financières pour en tirer des bénéfices, surtout sur des surfaces réduites (Lavers, 2012 ; Oakland Institute, 2011). Dans le cas des agricultures contractuelles, l'absence de sécurité foncière et le difficile accès aux crédits pourrait limiter la diffusion de ces technologies qui augmenteraient la productivité agricole.

Finalement, les investissements encadrés par l'État conjugués aux politiques publiques du gouvernement éthiopien semblent conduire à une forme de polarisation des systèmes de production avec d'un côté le soutien aux investisseurs utilisant des techniques modernes et d'un autre côté les petits exploitants. L'État n'est pas innocent dans cette transformation sélective des systèmes de production (Lavers, 2012). La stratégie de développement de l'agriculture paysanne (*Agricultural Development Led Industrialization ADLI*), caractéristique des politiques publiques éthiopiennes depuis 1993, semble ne plus faire l'unanimité parmi les dirigeants qui donnent la priorité aux investisseurs privés. D'après nos entretiens, le soutien en direction des petits exploitants a de plus en plus tendance

¹⁴ Mesurer les effets de l'agriculture contractuelle à de multiples niveaux mériterait une analyse quantitative autant que qualitative qui pour l'instant semble faire défaut

à se limiter aux producteurs les plus performants, capable d'intégrer, dans leur système de production, des technologies modernes.

Conclusion : **une lecture géopolitique** **des investissements saoudiens**

Les investissements saoudiens en Éthiopie sont un cas d'analyse particulièrement riche et intéressant. Nous avons mis en évidence le fait que l'apparente simplicité d'un achat de terres pour rapatrier des denrées alimentaires cache une réalité bien plus complexe faite d'arrangements institutionnels, de rapports de force et de stratégie de puissance. À partir de l'histoire industrielle et agricole de l'Arabie saoudite et de l'extraversion assumée des politiques alimentaires, nous avons montré la nature polysémique des projections à l'étranger. Le cas éthiopien illustre bien que si les stratégies des investisseurs étrangers comportent des risques, la médiation de l'État peut entraîner une transformation sélective des systèmes de production agricole et occasionner des bouleversements dans l'organisation sociale. La conception des politiques publiques agricoles, que ce soit en Arabie Saoudite ou en Éthiopie, nous enseigne, une fois de plus, que l'agriculture doit être envisagée comme un objet du politique et de la géopolitique.

La promotion des investissements nationaux ou étrangers et l'émergence d'un dualisme dans les systèmes de production semblent concourir à l'apparition d'une nouvelle classe de détenteurs de terres qui n'avait pas existé depuis 1974. Ces fermiers capitalistes pourraient dans le futur demander plus de sécurité foncière et appuyer une réforme de la propriété. Les conséquences, à la fois pour le gouvernement en termes de légitimité politique et pour les petits exploitants, pourraient être particulièrement graves. Cependant, la fragmentation et les tensions à l'intérieur du groupe des investisseurs limitent la coopération entre étrangers et éthiopiens, et l'identification d'intérêts communs. De plus, l'importance numérique des petits paysans éthiopiens et leur poids dans l'agenda du gouvernement vont, pour une période indéterminée, circonscrire les investissements à des régions éloignées et politiquement marginales. L'État éthiopien entend ainsi exercer un contrôle politique et économique absolu des investissements et des transformations agraires en laissant à ses partenaires des marges de manœuvre et une liberté d'expression extrêmement réduites. Sans l'existence de ces prérequis élémentaires, d'une réforme de la gouvernance foncière et d'une réelle transparence des transactions, la contribution

à la réduction de la pauvreté des investissements en agriculture ne pourra demeurer qu'extrêmement limitée.

À la lumière de la longue tradition des relations saoudo-éthiopiennes¹⁵, faites de soutiens et de tensions, de bienveillance et de méfiance, il nous faut enfin interroger la construction de liens politiques complexes qu'occasionnent les investissements saoudiens et plus précisément ceux du Sheikh Al-Amoudi. Le retour de Riyad dans les affaires éthiopiennes depuis l'ouverture économique du pays en 1991 doit se lire dans un contexte où la position hégémonique du christianisme s'érode et où l'islam se renouvelle dans les dimensions sociales, économiques et culturelles en Éthiopie. Derrière la projection saoudienne, ce sont aussi les différents courants politico-religieux de l'Islam qui se transfèrent sur le terrain éthiopien. On retrouve à la fois une aspiration à élever le niveau d'éducation des musulmans en finançant écoles et mosquées et une volonté de se rapprocher de cercles plus intégristes qui militent pour une réaffirmation de l'Islam dans la Corne de l'Afrique.

Les prochaines années nous diront si les transformations en cours à la périphérie du pays et dans les marges religieuses de l'Éthiopie contemporaine auront pour effet une lutte plus intense pour l'hégémonie politique ou bien une plus grande ouverture du pays vers sa diversité ethnique et religieuse.

¹⁵ Voir les travaux de Hagai Erlich sur l'Islam d'Éthiopie et les saoudiens

Bibliographie

Abbink, J. (2011), « Land to the foreigners »: economic, legal, and socio-cultural aspects of new land acquisition schemes in Ethiopia, *Journal of Contemporary African Studies* 29(4): pp513-535

Arab News Newspaper. (2013), Ban on Allocation of Land for Farming, 12 décembre

Arezki R., Deininger K et Selod H. (2011), La « course aux terres » : théorie et déterminants empiriques des acquisitions transfrontalières de terres agricoles, *Economie et statistique*, n°444-445, pp223-239

Blanc P. (2012), *Proche Orient : le pouvoir la terre et l'eau*, Presses de Sciences-Po, Paris, 400p

Blanc P. et Brun M. (2013), Un regard géopolitique sur l'agriculture de firme dans le monde arabe, *Études Rurales*, Editions de l'EHESS, n°191, pp129-148

Boisselet P. (2012), Éthiopie : l'incontournable Mohammed Al-Amoudi, *Jeune Afrique*, 3 juin 2012

Bossio D. Erkossa T. Dile Y. McCartney M. Killiches F. Hoff H. (2012), Water implications of foreign direct investment in Ethiopia's agricultural sector, *Water Alternatives* 5(2), pp223-242

Braun J (Von) et Meinzen-Dick M. (2009), Land Grabbing by foreign investors in developing countries: risk and opportunities, *IFPRI Policy Brief* 12, Washington DC

Brun M. (2013), Qatar, une stratégie agricole au service de la puissance, *Confluences Méditerranée*, n°84, L'Harmattan, pp131-140,

Cotula L., Vermeulen S., Leonard R. et Keeley J. (2009) *Land Grab or development opportunity, Agricultural investment and international land deals in Africa*. Rome IIED, FAO, IFAD

Crewett W. et Benedikt K. (2008), Ethiopia : reforming land tenure, *Review of African Political Economy*, Volume 35, issue 116, pp203-220

Da Lage O. (2006), *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, éditions Complexe, Collection Géopolitique des États du monde, 144p

Dazi-Héni F. (2006), *Monarchie et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Les presses de Sciences Po, Paris, 364p

Deininger K., Byerlee D., Lindsay J., Norton A., Selod H., Stickler M. (2011), *Rising global interest in farmland : can it yield sustainable and equitable benefits?* World Bank Publication n°59463

Dessalegn R. (2009), *The peasant and the state: studies in agrarian change in Ethiopia: 1950-2000*, Addis Ababa University Press

Dessalegn R. (2011) *Land to investors: large-scale land transfers in Ethiopia*, Forum for social studies, 37p

Elhadj E. (2008), *Saudi Arabia's agricultural project, from dust to dust*, Gloria-Center, juin

Ethiomeia. (2012), 10 killed, including 6 Pakistanis, on Ethiopia farm owned by Saudi tycoon, mai

Erich H. (2007), *Saudi Arabia and Ethiopia: Islam, Christianity and Politics Entwined*, Boulder, CO/London: Lynne Rienner, 249 p

Gallois P.M. (1990), *Géopolitique. Les voies de la puissance*, Plon-IFEDN, Paris, 474p

Gulf News. (2009), Saudis renew search for food security, 23 avril

HRW. (2012), *"Waiting Here for Death": Forced Displacement and "Villagization" in Ethiopia's Gambella Region*, HRW Report

Lavers T. (2011), The role of foreign investment in Ethiopia's smallholder-focused agricultural development strategy, Land Deal Politics Initiative, *Working Paper* n°2-April

Lavers T. (2012), Patterns of agrarian transformation in Ethiopia: State-mediated commercialization and the "land grab", *The Journal of Peasant Studies*, vol 39, n°3-4, juillet-octobre, pp795-822

Lefort R. (1981), *Éthiopie, la révolution hérétique*, Paris, Maspero, Cahiers libres 362, 420p

Lefort R. (2005), Paysans éthiopiens dans la tourmente électorale, *Le Monde Diplomatique*, juillet

Makunike C. (2012), Has Saudi Star learned right lessons from deadly anti-'land grab' attacks on its Ethiopian farm? *African Agriculture*, juin

Mano Y. et Suzuki A. (2011), *Agglomeration Economies for Industrial Development: The Case of the Ethiopian Cut flower Industry*, Foundation for Advanced Studies on International Development

Ministry of Agriculture and Water. (1992), *Agricultural Statistical Year Book*, Vol. 7, Riyad

Ministry of Planning. (2003), *Achievements of the Development Plans, Facts and figures*, 9^{ème} édition 1970-2001, MOP

Oakland Institute. (2011), Understanding Land Investment Deals in Africa, Country Report, avril

Purseigle F. et Chouquer G. (2013), Les territoires saisis par la firme, *Études Rurales*, Janvier-juin, 191, Editions de l'EHESS

Razoux P. (2013), *La guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe, 1980-1988*, Perrin, Paris 604p.

Sambidge A. (2009), Saudi sets up \$800m food investment firm, *Arabian Business*, 14 avril

Vaughan S. et Gebremichael M. (2011), Rethinking business and politics in Ethiopia : the role of EFFORT, the Endowment Fund for the Rehabilitation of Tigray, *Africa power and politics*, 25p

Vavra P. (2009), Role, Usage and Motivation for Contracting in Agriculture, *Working Papers*, No. 16, OECD Publishing.

Zenebe W. (2011), Al-Amoudi's efforts to initiate Saudi agro investments, *Addis Fortnune*, 24 novembre